

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023 À 18 H 30
SALLE MUNICIPALE – 281 DESJARDINS
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Constatation de l'avis de convocation**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation (2023-2024-2025)**
 - 5. Période de questions**
 - 6. Levée de la séance spéciale**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le 2 octobre 2023 à 18 h 30 à la Salle municipale et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers		Ann-Marielle Tinkler

Absence motivée : Miguel Dicaire

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

Constatation de l'avis de convocation

Le Directeur général et greffier-trésorier Monsieur Pierre Villeneuve constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-187

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente

résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-188

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation (2024-2025-2026)

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil adopte son programme triennal (2024, 2025, 2026) des dépenses en immobilisation tel que déposé par le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Pierre Villeneuve.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 18 h 33

Fin : 18 h 40

6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-189

Levée de la séance extraordinaire 18 h 40

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE la séance spéciale soit et est levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier